

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-et-un juin, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : Cheneval Jean-Pierre, Goz Francis, Grillet Corinne, Labaye Josette, Secco Laëtitia, Vigny Gérard

Conseillers municipaux : Camus Isabelle, Cenci Antoine, Charbonnier Virginie, Cheminal Joëlle, Devesa Marie, Gernais Benjamin, Milesi Gérard, Pagnod Pascale, Pellet Sébastien, Pillet Isabelle, Vaur Florence

Absents représentés : Pouvoir de Bochaton Maryse à Pochat-Baron Pascal ; de Laoufi Nadia à Pillet Isabelle ; de Laverrière Magali à Vaur Florence ; de Macherat Martial à Goz Francis ; de Moenne Monique à Gernais Benjamin ; de Staropoli Michel à Vigny Gérard ; de Valentin Pierre à Milesi Gérard

Absent excusé : Gavard-Perret Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard Milesi est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 7
Votants : 25

Délibération n° D2023_058 – PATRIMOINE

Convention de mise à disposition entre la commune et ENEDIS

Par délibération n° D2022_043 du 21 avril 2022, le Conseil Municipal a validé des conventions de mise à disposition entre ENEDIS et la commune, pour le secteur de Sevraz notamment.

Ces conventions régularisées entre la société ENEDIS et le Maire de la commune de Viuz-en-Sallaz, pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune.

N° parcelle	Contenance totale	Surface utilisée par ENEDIS	Objet de la mise à disposition	Indemnité
D3038 – Sevraz	529 m ²	25 m ²	Poste de transformation de courant électrique et ses accessoires	375 €
D3038 – Sevraz	529 m ²		Pose câbles basse et moyenne tension	60 €
D2108 – Sur Boisings	824 m ²	20 m ²	Poste de transformation de courant électrique et ses accessoires	300 €
Chemin rural Boisings			Enfouissement de réseaux	322 €
D0246 – La Jointe			Pose câble moyenne tension	50 €

Les frais notariaux sont à la charge d'ENEDIS.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après Mandant) au profit de tout collaborateur de l'office de Me Antoine RODRIGUES, Notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après Mandataire), à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société ENEDIS, société anonyme directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 Euros, ayant son siège social à Paris la Défense cedex (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant
- Faire toute déclaration
- Passer et signer tous actes et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire

Le Mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant légal, à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route des Vignières**

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**Le secrétaire de séance
Gérard MILESI**

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 03/07/23
Publication en ligne le 04/07/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS